

Suite au communiqué du Conseil National de Sécurité relatif aux mesures de restrictions en rapport avec la pandémie à Coronavirus COVID 19...

## Communiqué du ministère du Tourisme et des Loisirs



- la mise en place d'un système automatique de lavage des mains dans les hôtels, restaurants, maquis, buvettes et autres lieux de restauration ;

- l'utilisation pour tous les usagers de solutions hydroalcooliques dans les hôtels, restaurants, maquis, agences de voyage.

Ces instructions sont applicables à compter de ce jour et seront renouvelées en cas de nécessité. Par ailleurs, le Ministre du Tourisme et des Loisirs tient à rappeler que le Gouvernement ivoirien travaille dans une parfaite synergie d'actions et de mutualisation des ressources déployées en faveur des populations. Le ministre du Tourisme et des Loisirs attache du prix au strict respect des dispositions et invite tous les acteurs du secteur à un comportement responsable.

**SIANDOU FOFANA**

Suite au communiqué du Conseil National de Sécurité relatif aux mesures de restrictions en rapport avec la pandémie à Coronavirus COVID 19, le ministre du Tourisme et des Loisirs invite expressément l'ensemble des acteurs du tourisme et des loisirs à se conformer strictement aux mesures de sécurité sanitaire édictées par le gouvernement. Il s'agit principalement du:- Respect d'une distance d'au moins un (01) mètre entre les personnes dans les grandes surfaces, les maquis, les restaurants, les entreprises, la zone aéroportuaire et les lieux publics ;

- Respect des mesures d'hygiène corporelle, comportementale, hydrique et alimentaire ;

- Interdiction des salutations manuelles, accolades et embrassades et de la consommation de la viande de brousse ;

- Fermeture des boîtes de nuit (pub, caves) des cinémas et des lieux de spectacle pour une période de 15 jours ;

- Suspension de tous les événements sportifs et culturels nationaux et internationaux pour une période de 15 jours. En application desdites mesures, le Ministre du Tourisme et des Loisirs donne instruction pour :

- la fermeture systématique de tous les parcs publics, sites balnéaires et centres de loisirs pour enfants et adultes pour une période de 30 jours ;